

Transition énergétique



© LUBISA DANILOVIC

« Nous vous apportons les solutions qui vous garantissent les meilleures conditions de réalisation de votre transition énergétique »

JEAN-MICHEL MOLETTE

Directeur des nouveaux services, La Poste

— La loi de transition énergétique est un enjeu majeur pour les entreprises et les collectivités. Engagée depuis dix ans dans cette mutation pour ses besoins propres, La Poste a développé une gamme de solutions adaptées à vos problématiques. Jean-Michel Molette, directeur des nouveaux services à La Poste vous les expose.

QUELLES SONT LES AMBITIONS DE LA POSTE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Le Groupe a pris cinq engagements forts. Tout d'abord, **baisser de 15 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES)** entre 2013 et 2020 sur ses activités ainsi que celles qu'il sous-traite. Nous finançons un **programme de compensation carbone de 100 %** de nos offres. Nous détenons également depuis 2014, la **première flotte mondiale de véhicules électriques** avec plus de 6 700 voitures, près de 4 500 tricycles et quadricycles, auxquels s'ajoutent presque 25 000 vélos à assistance électrique - l'objectif étant de déployer 10 000 véhicules utilitaires légers à horizon 2020. Le Groupe La Poste travaille également avec les 15 principales métropoles françaises pour assurer la **livraison par des dispositifs à faibles émissions de GES** (piétons, vélos à assistance électrique, 3 et 4 roues électriques...). Enfin, le cinquième engagement porte sur l'approvisionnement en **électricité 100 % d'origine renouvelable** de nos 1 300 sites majeurs.

POURQUOI LA POSTE EST-ELLE LÉGITIME SUR CET ENJEU FORT DU XXI^e SIÈCLE ?

Depuis plus de dix ans, La Poste est au premier rang de la lutte contre le dérèglement climatique en réduisant le plus possible son empreinte environnementale. Nous avons fait de l'engagement dans la transition énergétique une orientation

stratégique inscrite au cœur de notre projet « La Poste 2020 : conquérir l'avenir ». L'enjeu est double : réussir notre propre transition énergétique, puis apporter des solutions nouvelles pour accompagner la transition énergétique des entreprises, des collectivités et des particuliers grâce aux savoir-faire développés en interne.

COMMENT LA POSTE ACCOMPAGNE-T-ELLE LES ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS POUR LES AIDER À RESPECTER LES CONTRAINTES LÉGALES FIXÉES PAR LA LOI TECV ?

Nous apportons des solutions dans trois domaines d'application de la loi : l'habitat, les déplacements et le recyclage. Nous accompagnons les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique de rénovation énergétique des logements individuels avec notre gamme de services **Action Habitat** : un ciblage des logements à rénover grâce à un outil de cartographie, la sensibilisation des particuliers par le facteur, l'évaluation énergétique des logements et le suivi personnalisé des projets de rénovation. Nous accompagnons également les professionnels de l'immobilier avec la solution **SOBRE**. Cette dernière lancée en 2017 permet d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires : 10 à 15 % d'économies sont réalisées sans investissements en agissant sur les comportements, et donc en optimisant le fonctionnement des installations. Nous proposons également notre expertise en matière d'écomobilité, avec notre offre **Bemobi**, qui apporte des réponses aux besoins de mobilité et de gestion de flotte des entreprises et des collectivités. Enfin, notre solution **Recy'go** (cf. p. 15) favorise la collecte, et le traitement des papiers et cartons de bureau de 4 500 entreprises par nos partenaires de l'économie sociale et solidaire et le recyclage auprès de papetiers français (cf. p. 14). Nous proposons également des solutions pour financer des projets bas carbone auprès des particuliers, des entreprises et des territoires.